



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 25 JANVIER 2023

* * * * *

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-cinq janvier, le Conseil Municipal de la Commune de LE MAZEAU, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. BORDET Bernard, Maire.

PRÉSENTS : Mmes BOUHIER BONNEAU B., HERHARD A., GRONIER E., GROUSSET S., MM BORDET B., BRETON P., DRUEZ R., LUCAS S.

ABSENT.E.S. EXCUSÉ.E. S : VEILLAT-FABIEN F, BRISSON N.

En exercice : 10

Présents : 8

Votants : 8

Secrétaire de séance : Mme HERHARD Anne Marie

Convocation : 19 janvier 2023

ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 8 décembre 2022
- Présentation du projet d'installation de M. ROUANET Christophe, kinésithérapeute

A. FINANCES PUBLIQUES :

1. Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (avant le vote budget)
2. Révision des tarifs Aire Camping-Car
3. Demande de subvention DETR 2023
 - i. Projet rénovation énergétique Logement communal – 43 route de Ste Christine
 - ii. Projet toiture de l'église
 - iii. Projet parking de l'église
4. Remboursement des frais de congrès Maire et Adjointe

B. PATRIMOINE

1. Changement du copieur de la Mairie
2. Bail location salle polyvalente pour activité indépendante
3. Bail emphytéotique Camping
4. Plantations du communal

C. QUESTIONS DIVERSES.

- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 8 décembre 2022

Présentation du projet d'installation de M. ROUANET Christophe, kinésithérapeute

La visite a été annulée.

A. FINANCES PUBLIQUES :

1. Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (avant le vote budget)

M. le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Modifié par LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD)

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2022 : 390 943,36 €

(Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts » - 10 000 €)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximum de 97 735,84 € (< 25% x 390 943,36).

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

- Terrain Multisport et Aire de Jeux pour 47 512,80 € art. 2128 OPNI
- Reprise de la route de la Sèvre pour 17 083,20 € art. 615231 Voirie

Total : 64 596 €

Accord du Conseil Municipal

2. Révision des tarifs Aire Camping-Car

Bilan financier

Dépenses de fonctionnement	2021-2022	Recettes de fonctionnement	2021-2022
Eau	325,19 €	EAU - 2 €	638,00 €
Électricité	1 353,38 €	Total ELEC	3 080,00 €
Abonnement URBAFLUX	720,00 €		
Abonnement internet	67,20 €		
Gestion des déchets (estimatif)	500,00 €		
Frais bancaires	27,56 €		
Total dépenses de Fonctionnement	2 993,33 €	Total recettes de fonctionnement	3 718,00 €

Tarifs actuels :

EAU – 10 min : 2 €

ELECTRICITE 12 H : 5 €

ELECTRICITE 24 H : 7 €

Suite à un test de prise d'eau, il a été constaté que la distribution de 10min d'eau dépassait le 100L et donc pouvait provoquer du gaspillage car la capacité des camping-car est principalement de 100L. Le conseil municipal suggère de réduire la durée à 8min.

M. le Maire présente les résultats d'exploitation de l'aire de service et d'accueil des Camping-Cars pour l'année 2022.

Vu les dépenses de fonctionnement et l'évolution du coût de l'énergie, il est proposé de réviser les tarifs à la hausse.

Vu les retours des usagers de l'équipement, il est proposé d'ajouter un nouveau forfait pour l'électricité.

Tarifs proposés au vote :

- Durée d'utilisation d'Électricité - 12h : 5,50 €
- Durée d'utilisation d'Électricité - 24h : 8,00 €
- Durée d'utilisation d'Électricité - 48h : 15,00 €
- Service d'eau potable - 8 minutes : 2,50 €

Accord du Conseil Municipal

3. Demande de subvention DETR 2023

i. Projet rénovation énergétique Logement communal – 43 route de Ste Christine

Plusieurs devis ont été demandés afin de chiffrer le projet et d'anticiper le choix des entreprises
Devis chauffage + VMC :

- Entreprise PLANTINET : 20 297,65 € + 1 668,37 € = 21 966,02 € TTC
16 914,71 € + 1 390,31 € = 18 305,02 € HT
- Entreprise VOTO : 10 859,59 € TTC / 9 049,66 € HT

Les travaux d'isolation extérieure seront proposés pour une subvention SYDEV et Conseil Départemental pour environ 35 000 € max. L'estimation est d'environ 200 €/m² pour l'isolation thermique extérieure. Un rdv entreprise a lieu Jeudi 26 janvier pour devis

Monsieur le Maire expose qu'un diagnostic de performance énergétique a été réalisé pour le logement communal sis 43 route de Ste-Christine. Ce dernier a évalué le logement en classe G ce qui depuis le 1^{er} janvier 2023 est interdit pour toute nouvelle location ou renouvellement de bail.

Le Maire propose de réaliser en priorité des travaux d'isolation par l'extérieur et l'installation d'un système de chauffage à énergie renouvelable pour permettre au locataire 60% d'économie d'énergie. Le coût prévisionnel qui s'élève à 119 642,32 € HT est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'investissement Local (DSIL) ;

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

DÉPENSES		RECETTES	
MONTANT HT		MONTANT	
ISOLATION EXTERIEURE	101 337,30 €	DSIL	59 821,16 €
CHAUFFAGE + VMC	18 305,02 €	SYDEV – Fond chaleur	25 000,00 €
		Conseil départemental	10 000,00 €
		Sous total	84 821,16 €
		Auto financement 20 %	34 821,16 €
TOTAL	119 642,32 €	TOTAL	119 642,32 €

Accord du Conseil Municipal

ii. Projet toiture de l'église :

Plusieurs devis ont été demandés afin de chiffrer le projet et d'anticiper le choix des entreprises.

- Devis AUDOUIT : 74 872,92 € HT - 89 847,50 € TTC
- Entreprise BRACHET et DS Couverture ont été contactés sans retour de leur part

Monsieur le Maire expose que le projet de rénovation de la toiture de l'église ainsi que le remplacement de la porte côté ouest et dont le coût prévisionnel s'élève à 75 521,62 € HT est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) ;

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

DÉPENSES		RECETTES	
	MONTANT HT		MONTANT
TOITURE	74 872,92	Conseil départemental 50 %	37 760,81 €
PORTE	648,70	DETR 30 %	22 656,49 €
		Sous total	60 417,30 €
		Auto financement 20 %	15 104,32 €
TOTAL	75 521,62 €	TOTAL	75 521,62 €

Accord du Conseil Municipal

iii. Projet parking de l'église

Plusieurs devis ont été demandés afin de chiffrer le projet et d'anticiper le choix des entreprises pour l'accompagnement de la réalisation du projet :

- Proposition étude par Bureau étude SCAPE : 16 165 € HT / 19 398 € TTC
- Devis LOGARDENS (voirie plantations) : 42 235,31 € HT / 50 682,37 € TTC

Ainsi que pour le bloc Sanitaires publics :

- SAGELEC : 24 670 € HT / 29 604 € TTC
- Mobilier Urbain Beaujolais : 27 900 € HT / 33 480 € TTC

Monsieur le Maire expose que le projet de création d'une aire de stationnement et équipement d'un arrêt de bus dont le coût prévisionnel s'élève à 66 905,31 € HT est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) ;

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

RECETTES	
SUBVENTIONS	MONTANT
Conseil départemental 40 %	26 762,12 €
DETR 30 %	20 071,59 €
SOUS TOTAL	46 833,71 €
AUTO FINANCEMENT 30 %	20 071,60 €
TOTAL	66 905,31 €

Les travaux sont envisagés pour l'automne.

Accord du Conseil Municipal

4. Remboursement des frais de congrès Maire et Adjointe

Monsieur le Maire informe au Conseil Municipal qu'il a participé au Congrès des Maires du 22 au 24 novembre 2022 accompagné par la 1^{ère} Adjointe.

Il informe le Conseil Municipal des frais engagés par lui-même et la 1^{ère} Adjointe concernant la restauration, l'hébergement et le transport.

	M. BORDET	Mme GROUSSET
Restauration	43,87 €	43,87 €
Hôtel	172.88 € *2	172.88 € *2
Transport	50 € + 27,60 €	18,70 € + 50 €
Total	467,23 €	458,33 €
Montants éligibles	315,10 €	306,20 €

Vu le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État, notamment ses articles 3 et 7, le taux du remboursement forfaitaire des frais supplémentaires de repas et le taux du remboursement forfaitaire des frais d'hébergement, incluant le petit-déjeuner, sont fixés comme suit :

- 110 €/Nuitées
- 17,50 €/repas
- Frais de transport Aller/ Retour sur justificatifs

Accord du Conseil Municipal pour le remboursement des montants éligibles

B. PATRIMOINE

1. Changement du copieur de la Mairie

Le copieur actuel acquis en 2016 pour 4 452 € TTC d'investissement nécessite des réparations ou un changement de matériel.

Les frais d'entretien et de maintenance engagés représentent un coût total de 8 899,95 € sur 6 ans soit un coût mensuel moyen de 123,61 €.

Le devis réparation du copieur actuel est de 555,95 € TTC.

Le devis pour un copieur en location : 159,30 € TTC/ mois soit 1 911,60 € TTC/an

Accord du Conseil Municipal pour la location

2. Bail location salle polyvalente pour activité indépendante

Le local est divisé en 2 parties : 29m² « Salle Polyvalente », 20m² « Bibliothèque » et un espace sanitaire. Les charges de chauffage, électricité, téléphonie et eau sont actuellement sur les mêmes compteurs que la Mairie. Des compteurs intermédiaires sont envisagés. Le changement des ouvertures côté bibliothèque est à réaliser.

Exemple : loyer paramédical de 75 m² - 560 € charges non comprises sur Fontenay Le Comte

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de signer le bail professionnel de location de la salle Polyvalente située 3 place des Anciens Combattants (cadastré section A n° 660) avec M. Christophe ROUANET, Kinésithérapeute.

Le bail est consenti pour une durée de 6 ans à un loyer de 250 € HT.

La provision mensuelle est fixée à 150 € par mois pour la 1^{ère} année.

Le loyer fixé ci-dessus sera révisé automatiquement chaque année à la date anniversaire du contrat en fonction de la variation de la moyenne sur quatre trimestres de l'indice national du coût de la construction publiée par l'INSEE. L'indice de référence est celui du 1^{er} trimestre 2022.

Accord du Conseil Municipal pour la signature du bail

Le conseil municipal a échangé pour l'organisation de la relocalisation des activités de l'Amicale des retraités dans la Salle des fêtes et les charges seront assumées par la commune.

Le conseil municipal envisage la mise en place d'une navette de bus le mercredi après-midi 15h30/17h30. Cette navette partirait de la place de la mairie ou porte à porte à définir puis déposerait les usagers directement au Transfo à Benet

Le coût annuel actuel du transport solidaire pour le lundi matin est de 750 € par semestre soit 1 500 €/an.

Il reste une interrogation à étudier concernant le point d'eau sanitaire pour l'entretien de la mairie. Il sera nécessaire d'envisager la création d'un point d'eau chaude dans le bureau inutilisé.

3. Bail emphytéotique Camping :

Monsieur le maire rappelle qu'afin de redynamiser la gestion du camping municipal, le bail de location gérance arrivé à échéance au 31 mars 2022 n'a pas été renouvelé. Cet immeuble étant maintenant libre et afin de réaliser le but poursuivi, un appel à candidature a été réalisé.

Il est opportun de le mettre à la disposition de la SAS de Mme LIÉDOT Laura et M. BOUGARDIER Quentin candidats retenus par la commission de sélection, ceci par bail emphytéotique administratif.

Ce bail aurait une durée de 18 ans à compter du 1^{er} mars 2023 pour se terminer le 31 décembre 2041.

Un loyer annuel serait demandé à M. BOUGARDIER Quentin et Mme LIÉDOT Laura selon le principe suivant:

- loyer du 1er mars au 31 décembre 2023 d'un euro symbolique,
- loyer du 1er janvier au 31 décembre 2024, égal à 50% de la valeur locative du Camping communal (soit en valeur 7 000 €)

Accord du Conseil Municipal

4. Plantations du communal

Ce sujet est reporté par absence de devis.

C. QUESTIONS DIVERSES.

Camping – correction délibération SCAPE :

M. le Maire informe qu'une erreur matérielle a été faite lors de la rédaction de la délibération du 29 août 2022 n°DEL-2022-08-01.

La délibération DEL-2022-08-01 comportait les éléments chiffrés suivant :

- Entreprise SCAPE

DÉSIGNATION	HT	TTC
Programmation 2022	19 825,00 €	23 790,00 €
TRANCHE FERME – Schéma directeur de la requalification des aménagements paysagers (Diagnostic + orientation) et Avant-projet	13 487,50 €	16 185,00 €
OPTION 1 - Permis d'aménager	6 337,50 €	7 605,00 €
OPTION 2 - Accompagnement du futur gestionnaire sur 3ans		

Le devis se décomposait comme suit :

DÉSIGNATION	HT	TTC
Programmation	32 060,00 €	38 532,00 €
TRANCHE FERME – Schéma directeur de la requalification des aménagements paysagers (Diagnostic + orientation) et Avant-projet	25 772,50 €	30 927,00 €
OPTION 1 - Permis d'aménager	975,00 €	1 170,00 €
OPTION 2 - Accompagnement du futur gestionnaire sur 3ans	5 362,50 €	6 435,00 €

Accord du Conseil Municipal

Point terrain multisport – inauguration

L'inauguration est programmée le 11 mars 2023 de 14h à 17h.

Le conseil valide la proposition d'intervention pour une démonstration foot freestyle à l'occasion de l'inauguration.

Le conseil propose à l'APE de tenir une buvette à cette occasion.

Un vin d'honneur sera offert par la commune.

Accord du Conseil Municipal

Points d'actualités diverses :

- Le Pont de RETH sera en travaux pour aller sur Damvix du 13 au 24 février 2023.
- La route de la Sèvre entre le village de la Sèvre et l'écluse des Bourdettes est fermé jusqu'à fin mars 2023
- Les branches coupées au Camping vont être proposées pour coupe de bois aux habitants (frêne ; vergne ; aulne) sur inscription puis tirage au sort. Un affichage en mairie et au village de la Sèvre sera effectué.
- Yanis SUIRE, conservateur du patrimoine – fera une conférence du patrimoine de la commune à la Salle des fêtes au mois de mai.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance levée à 20h45.

Le Maire



BORDET Bernard

